

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2012

2012 DAC 651 Subvention à l'association La Piccola (77 760 Boissy aux Cailles)

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association La Piccola;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association La Piccola, 44, rue du Père Bard 77760 Boissy-aux-Cailles pour un spectacle au Théâtre de l'Epée de Bois en 2012. 2012_03766 n°simpa 20364 ;

Article 2 : La dépense correspondante soit 5.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 chapitre 65, nature 6574, fonction 33, ligne - VF40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.